

Le 07 février 2024

Trop c'est trop !!!

Monsieur le ministre, il vous faut sortir de cette ornière et retrouver le chemin du dialogue. Nous demandons une fois encore à l'occasion de ce CSAM, l'abandon de cette mesure de gestion concernant les fiches de service des personnels enseignants.

L'intersyndicale de l'enseignement agricole public continue, unie, à s'opposer à la modification sournoise des modalités de décompte des heures de pluridisciplinarité en bac pro rénové. Le sujet n'est pas clos, loin de là. Nous ne pouvons pas nous résigner à accepter de devoir travailler plus sans rémunération supplémentaire. De même, nous ne laisserons pas au détour de la rénovation de nos bac professionnels détricoter les statuts enseignants.

Vous l'aurez compris, ce CSA ministériel n'a pas vocation à se tenir dans le cadre de ce conflit social qui s'enkyste.

Notre action d'interpellation des DRAAF, le 23 janvier 2024, a confirmé l'ampleur de l'opposition dans les établissements. Ne vous y trompez pas ! Les collègues restent unanimement opposés à ce changement unilatéral de doctrine, fermement, quoi que l'on puisse leur apporter comme éléments d'"explications".

Rien ne peut accréditer une mesure dont la conséquence directe est d'augmenter leur temps de face à face avec les élèves, sans contrepartie financière. Les heures de pluridisciplinarité dans l'enseignement agricole sont des heures de face-à-face comme les autres, il ne saurait y avoir pour les seuls bacs professionnels des heures "classiques" et des heures qui ne le seraient plus ! 1 heure de face-à-face, quelle que soit sa nature, c'est 1h = 1h !

La réduction du temps de SCA (Suivi, Concertation et Autres) mise en regard par la DGER n'est ni entendable ni acceptable. Pire, elle est prise comme une manifestation concrète de la déconnexion de l'administration et de sa méconnaissance du fonctionnement quotidien des établissements. C'est aussi cela qui n'est pas entendable par toute une profession en mal de reconnaissance, non seulement sociale et financière mais aussi institutionnelle.

Ce temps de SCA ne correspond à rien d'autre qu'un calcul théorique auquel personne ne se réfère et, quand bien même cela serait le cas, n'est pas adapté à l'ampleur qu'a prise la charge de travail du suivi de stages. Cette charge, les collègues l'assurent, s'organisent pour s'en répartir le poids, dans l'intérêt des élèves et de leur famille. Ne remettez pas cela en cause ! Pour faire avancer les choses, nous sommes TOUJOURS

en attente d'un chiffrage précis des besoins qui pourraient ou non justifier la décision de la DGER. Jusqu'à présent le débat est resté sur un plan idéologique, annulant ainsi tous les arguments que nous pouvons opposer.

Cette règle se justifie-t-elle oui ou non par un besoin en DGH accru ? Quel en sera l'impact concret sur les postes enseignants ? car il y en aura un, de manière inéluctable. Pourtant le ministre confirme depuis l'automne que cette mesure "en gestion" n'est ni politique, ni budgétaire. Qui croire et en quoi dès lors aurait-elle la moindre justification qui tienne ?

Cette mesure et le discours qui l'accompagne, génèrent chez les collègues des sentiments sans appel : dépit, colère, incompréhension, défiance, exaspération... Ils et elles se sentent méprisés.

Sentiments accentués, si cela est encore possible, par les concessions accordées par le gouvernement aux agriculteurs pour sortir d'une crise dont la soudaineté a surpris tout le monde, d'autant plus que certaines vont à rebours de la transition écologique. Comment comprendre et recevoir en établissement ce qui s'apparente à autant de renoncements en matière de protection de l'environnement, enjeu censé sous-tendre l'ensemble de nos enseignements ?

L'entêtement sur les fiches de service conduira inéluctablement au désinvestissement des personnels dans un moment où nous avons au contraire besoin de donner un nouveau souffle à l'enseignement agricole pour affronter les défis qui sont les nôtres. Pouvons-nous vraiment nous le permettre ? Qu'allons-nous y gagner ? Il est encore temps de revenir sur cette règle, dans l'intérêt des jeunes et de notre système éducatif.

En plus des personnels qui étaient en grève lors de la journée de mobilisation, de nombreuses autorités académiques et équipes de direction avec lesquelles nous avons discuté dans les services de notre Ministère vont dans notre sens. Que penser dès lors d'une mesure imposée contre la profession et la majeure partie de l'encadrement (rappelons que moins de la moitié des DRAAF et seulement un tiers des lycées concernés ont appliqué cette mesure à la rentrée 2023) ? Il n'est juste pas sérieux d'imaginer qu'on puisse avoir raison contre tout le monde ou presque et moins encore de penser que cela tienne sur la durée !

Nous demandons solennellement à Monsieur le Ministre d'abandonner ce projet et que tous les acteurs de notre enseignement public retrouvent la sérénité pour le bien de tous et de toutes.

